



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

LE RELAIS

40 rue Louis Aulagne

69600 OULLINS

Tel : 04 72 39 03 88

Directeur de Territoire SUD EST : M Gilles GUIGNARD

Directrice : Mme Evelyne MARQUANT

Chef de service : Yann GUYOT

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI-LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Nous constatons une diminution du nombre de journées réalisées sur l'année 2022 (3807) en comparaison à l'année 2021 (3851), soit un déficit de 701 journées pour un taux d'occupation moyen de 84%.

Ceci s'explique principalement par :

- une baisse du nombre de dossiers d'admission reçus sur le dernier trimestre 2022
- des orientations travaillées de façon plus conséquentes au sortir de l'été suite à une recrudescence de faits de violence dirigés envers les professionnels
- des profils de jeunes dont les problématiques multiples et complexes (décrochage scolaire, errance, prostitution) limitent, voire ne permettent pas, une adhésion au projet d'établissement du Foyer et dont l'inscription au sein d'un collectif conséquent n'est pas évidente.

Tableau de suivi mensuel de l'activité

SUIVI DE L'ACTIVITE 2022 025 LE RELAIS

CAPACITE D'ACCUEIL Places pérennes		CAPACITE D'ACCUEIL d'urgence		Taux d'occupation		Taux d'occupation		PRIX DE JOURNEE MOYEN	
Nbr de places autorisées	12	Nbr de places autorisées	1	Demandé	95%	4 161	Demandé	85%	310
Nbr jours d'ouvertures	365	Nbr jours d'ouvertures	365	Accordé	95%	4 161	Accordé	95%	347
PRIX DE JOURNEE MOYEN		Tarif autre		Accordé		160,56		4 508	

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE			ACCORDE			ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	13		315	381	381	383	383	-2	-2	99%	50 652	164,27	62 587	62 587	61 493	61 493	1 094	1 094	102%	
Février	12		244	336	717	346	729	-10	-12	98%	39 235	164,27	55 195	117 782	55 553	117 046	-358	736	101%	
Mars	12		304	371	1 088	382	1 111	-11	-23	98%	48 883	164,27	60 944	178 726	61 333	178 378	-388	348	100%	
Avril	13		306	350	1 438	371	1 482	-21	-44	97%	49 205	164,27	57 495	236 220	59 566	237 945	-2 072	-1 724	99%	
Mai	12		371	396	1 834	383	1 865	13	-31	98%	61 575	164,27	65 051	301 271	61 493	299 438	3 558	1 833	101%	
Juin	13		360	368	2 202	371	2 236	-3	-34	98%	59 749	157,94	58 122	359 393	59 566	359 004	-1 445	389	100%	
Juillet	11		317	371	2 573	382	2 618	-11	-45	98%	52 612	157,94	58 596	417 989	61 333	420 337	-2 737	-2 348	99%	
Août	10		290	321	2 894	382	3 000	-61	-106	96%	48 131	157,94	50 699	468 688	61 333	481 669	-10 634	-12 982	97%	
Septembre	7		311	207	3 101	371	3 371	-164	-270	92%	51 617	157,94	32 694	501 381	59 566	541 236	-26 873	-39 854	93%	
Octobre	8		383	222	3 323	383	3 754	-161	-431	89%	63 567	157,94	35 063	536 444	61 493	602 729	-26 430	-66 285	89%	
Novembre	9		349	236	3 559	371	4 125	-135	-566	86%	57 924	157,94	37 274	573 718	59 566	662 295	-22 293	-88 577	87%	
Décembre	8		301	248	3 807	383	4 508	-135	-701	84%	49 957	157,94	39 169	612 887	61 493	723 788	-22 324	-110 901	85%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis A SAISIR si répartition différente

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1.12 ETP		
ADMINISTRATION	0.5 ETP		1
EDUCATIF	6 ETP	2	
SOIN	0.30 ETP	1	
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.5 ETP		
	8.42 ETP		

Les C.D.D. éducatifs et services généraux ne tiennent pas compte du recours massif à l'intérim et des contrats C.D.D. courts de moins de 7 jours externalisés à compter d'avril 2022.

6 départs sur l'année 2022 :

- 1 licenciement pour inaptitude début septembre 2022 (une éducatrice spécialisée)
- 1 démission fin septembre 2022 (un professionnel non diplômé)
- 2 démissions mi-octobre 2022 (une psychologue à temps partiel et un agent technique)
- 2 démissions début novembre 2022 (une monitrice éducatrice et une assistante administrative)

1 arrêt maladie long sur toute l'année 2022 (une éducatrice spécialisée)

3 arrivées :

- 1 recrutement début septembre 2022 (une éducatrice spécialisée)
- 1 recrutement début octobre 2022 (une professionnelle non diplômée et sans expérience dans l'éducation spécialisée)
- 1 apprentie éducatrice spécialisée depuis septembre 2022

Analyse de la pratique

Les membres de l'équipe éducative et les surveillants de nuit, en alternance une fois tous les quinze jours, bénéficient de temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle durant 1h30.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective : trois participants (deux éducatrices/un surveillant de nuit)	MAPA_2 jours	ACOLEA
Formation individuelle : une éducatrice	Tuteurs de proximité_Module 1 : 6 jours	Groupe de partenaires régionaux Rhone-Alpes : Institut Saint Laurent
Formation individuelle : une apprentie	DEES en 3 ans : 16 semaines effectives sur l'année 2022.	ARFRIPS

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

L'année 2022 a été marquée par la réorganisation des dispositifs de protection de l'enfance d'ACOLEA situés sur la Métropole de LYON. ACOLEA a, dans le cadre de ses orientations stratégiques opéré un découpage en Territoire.

Le Relais, comme le SAEE Sud et la MECS Marie Dominique composent le pôle Est dirigé par Evelyne MARQUANT depuis le 1er avril 2022. Ce pôle est rattaché au Territoire SUD EST dirigé par M GUIGNARD.

Une direction de transition a été mise en place du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 pour préparer cette nouvelle organisation.

L'année 2022 a été ponctuée de nombreuses démissions de professionnels entraînant, de fait, un mouvement du personnel important. Malgré un investissement conséquent et une adaptation de la prise en charge, l'équipe éducative a pu éprouver quelques difficultés légitimes pour assurer une cohésion et une forme de continuité suffisante quotidienne auprès des jeunes accueillies.

En ce qui concerne les profils de ces dernières, nous pouvons mettre en évidence une évolution des problématiques davantage liées à des troubles du comportement où l'inscription au sein d'un collectif est peu évidente voire quelques fois impossible. L'effet groupe montre alors ses faiblesses et ne permet pas de réguler les tensions entre les jeunes, au contraire. L'équipe éducative peine alors à mobiliser les jeunes dans quelconque projet que ce soit scolaire, professionnel, culturel, sportif... Un climat serein et apaisé est difficilement notable sur la durée au vu du public accueilli rendant alors l'accompagnement fastidieux et éprouvant.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement d'autorisation de l'établissement. L'établissement a procédé à la réactualisation de son projet d'établissement qui sera finalisé au cours du premier trimestre 2023.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Au cours deuxième trimestre 2022, la psychologue de l'établissement et une éducatrice ont organisé une rencontre au sein du Foyer avec deux professionnels du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de la ville d'Oullins.

Ces dernières sont venues présenter le dispositif et les services proposés par celui-ci aux différentes jeunes accueillies ; l'idée étant de « faire tomber les représentations » que les usagers peuvent parfois avoir et leur permettre de considérer cet espace comme un autre lieu de paroles, extérieur à l'établissement, où la confidentialité est de mise, où elles peuvent aborder leur sexualité et recueillir des

informations dans les domaines de la contraception, de la grossesse, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)...

Une action partenariale en lien avec la « Biennale de la danse 2023 » a débuté au mois de novembre 2022 et devrait se poursuivre jusqu'à la date du défilé prévu en septembre 2023. Plusieurs jeunes du Foyer assistent à l'atelier danse et répètent régulièrement la chorégraphie pensée pour l'évènement. Ce projet permet aux jeunes de côtoyer des personnes tout âge et venant d'horizons différents ; l'idée étant notamment de s'inscrire dans le milieu ordinaire. Une éducatrice du Foyer, en lien direct avec la personne chargée de mission, coordonne plus spécifiquement les différents temps nécessaires à l'inscription des jeunes sur la durée et l'adhésion de celles-ci au projet.

2.3 Expression et participation des usagers

L'année 2022 a vu naître des temps d'échanges entre jeunes et professionnels moins formels que ceux qui existaient jusque-là. En effet, avec le recul, les réunions systématiques en présence du chef de service, de la psychologue et d'un membre de l'équipe éducative n'étaient pas forcément propices à la participation des usagers. Ainsi, à raison d'une fois toutes les deux semaines, les éducatrices qui interviennent en début de semaine, organisent un temps de discussion avec les jeunes. C'est alors l'occasion d'aborder les projets à courts termes (sorties prévues le weekend, veillées souhaitées au cours de la semaine) mais également ceux qui prendront plus de temps à se réaliser (transfert, organisation des vacances...). Ces temps d'échanges sont également l'occasion de faire le point sur ce qui suscite l'adhésion auprès des jeunes mais également ce qui peut être amélioré au quotidien.

Il n'y a pas eu de Conseil de la Vie Sociale (CVS) à proprement parler au cours de l'année 2022. L'année a été aussi marquée par de nombreuses fugues des jeunes jusqu'en septembre. Le chef de service a présenté à la rentrée scolaire à l'ensemble des jeunes la nouvelle organisation travaillée en équipe de cadre.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Sur l'année 2022, 11 fiches d'évènements indésirables ont été transmises aux services gardiens dont plus de la moitié (6) à la DPPE via le circuit IDOINE.

En ce qui concerne la nature des incidents, nous pouvons mettre en avant pour $\frac{3}{4}$ des fiches transmises, des violences physiques et des agressions verbales de la part des

usagers à l'égard des professionnels de l'institution. Se rajoutent aussi la dégradation des locaux et du matériel, de façon générale.

Nous remarquons que les passages à l'acte des jeunes sont de plus en plus fréquents et qu'il n'est pas évident pour ces dernières d'adopter un autre mode de relation dès lors qu'elles sont en opposition avec le règlement. La frustration est alors difficilement contenue et le manque de respect envers les professionnels devient fréquent. A noter que l'effet groupe ne permet pas d'apaiser les tensions dans ces moment-là ; au contraire, il vient exacerber les conflits et le clivage entre usagers et professionnels.

A chaque fois qu'une agression a lieu au sein du Foyer, les jeunes sont reçues par le chef de service ou la directrice de Pôle et un séjour de mise à distance de plusieurs jours est organisée, en étroite collaboration avec le service gardien. En fonction de la gravité de l'incident, ce séjour peut être organisé, en interne, au sein de notre association ou, en externe, en lien avec des dispositifs nécessitant une dérogation de la DPPE type Oxygène Action, La Relève, DK Sport...

Le quart des fiches d'incidents restantes sont en lien avec des agressions sexuelles subies par les jeunes sur l'extérieur. Un dépôt de plainte et une expertise médicale sont alors suggérées aux usagers qui, malheureusement, ne s'en saisissent pas toujours. S'en suivent des recherches pour permettre aux jeunes d'entamer un suivi psychologique mais les délais sont souvent longs et la dégradation des situations peut s'accélérer rapidement. A noter que les adolescentes ne sont pas toujours enclines à investir un lieu de paroles et qu'il est nécessaire de travailler cela sur la durée, au quotidien, dans la relation à l'Autre et dans le lien de confiance qu'elles peuvent avoir avec certaines éducatrices.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Le Relais a procédé à la réactualisation de son projet d'établissement qui sera finalisé au cours du premier trimestre 2023.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement d'autorisation pour une durée de 15 ans.

Le Relais procédera sur la base du nouveau référentiel HAS à une autoévaluation. L'évaluation externe est prévue pour le Relais en 2025.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	12	14	14	-14%
Admissions non réalisées	9			
Dont refus du service	9	34	46	-93%
Admissions en cours de traitement		3	1	-100%
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	20	51	61	-75%

A la lecture du tableau, nous pouvons mettre en évidence 12 admissions réalisées sur l'année 2022 alors même que le Foyer « Le Relais » n'accueille que 13 jeunes au sein de son dispositif. Ainsi, cela signifie que le groupe a été majoritairement renouvelé entraînant de fait une nouvelle dynamique au sein du collectif. A noter également 9 admissions non réalisées et refusées de la part de notre service.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1
Pas de place	3	4
Non adhésion du jeune	0	4
Non adhésion de la famille	0	1
En limite d'âge à l'admission	0	1
Maintien d'une mixité de genre	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	6	6
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0
Autres	0	8
TOTAL REFUS D'ADMISSION	9	24

Nous noterons que les motifs des refus d'admissions se concentrent essentiellement sur le fait que le Foyer ne puisse pas répondre aux besoins de la jeune (6) et le manque de place disponible au moment de la réception du dossier d'admission (3), en particulier sur le premier semestre 2022.

En effet, au vu de la fragilité de l'équipe comme décrite précédemment, il n'a parfois pas été possible de répondre favorablement à l'accueil de jeunes aux profils dits plus complexes tels que dans l'errance,

refusant la relation duelle, non inscrite dans un processus de formation, aux passages à l'acte fréquents ou encore inscrites dans un réseau de prostitution, en grande dépendance liée à la consommation de stupéfiants... à tel point qu'elles apparaissent de manière générale, en rupture avec le milieu ordinaire. Ceci implique alors un accompagnement personnalisé à réadapter parfois au jour le jour ce qui n'est pas toujours possible en fonction de la conjoncture, des professionnels en poste, de la dynamique d'équipe et du groupe de jeunes tel qu'il peut être constitué en fonction des périodes. Une réflexion autour de l'évolution de nos dispositifs et de nos pratiques est également en cours afin de répondre de façon plus systématique positivement aux différents dossiers d'admission reçus.

3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	Année N	N-1
10 - 14 ans	0	0
14 - 16 ans	9	9
16 - 18 ans	3	5
TOTAL DES ADMISSIONS	12	14

Sur l'année 2022, nous remarquons que $\frac{3}{4}$ des jeunes admis ont entre 14/16 ans (9) et $\frac{1}{4}$ entre 16/18 ans (3).

Cependant, il apparaît important de préciser que nous motivons régulièrement des dérogations pour que les jeunes arrivant à majorité puissent bénéficier d'une prise en charge supplémentaire sur le Ricochet de manière à ce qu'elles finissent leur année scolaire dans de bonnes conditions et surtout le temps qu'un hébergement adapté (Foyer Jeune Travailleur, Appartement éducatif jeune majeur, Orientation sur le droit commun...) leur soit trouvé.

Aujourd'hui, force est de constater que de nombreux adolescents adhèrent davantage à un accompagnement en dehors du collectif, en appartement par exemple tout en étant à proximité d'une équipe éducative qu'ils peuvent solliciter. Cet accompagnement s'effectue à partir du Ricochet mais une augmentation relative du nombre de places pour accompagner des jeunes de 16 à 18 ans vers davantage d'autonomie tout en appréhendant la solitude pourrait être un des éléments de réponse à une demande accrue.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1
Moyenne d'âge des admissions	16,2	15,7
Pourcentage de filles dans les admissions	100%	100%

La moyenne d'âge des jeunes accueillies au Relais/Ricochet sur l'année 2022 avoisine les 16 ans (16.2) ce qui laisse la possibilité d'être accueillie dans un premier temps sur le collectif au Relais et d'appréhender par la suite la semi autonomie via le dispositif du Ricochet.

Encore une fois, une augmentation du nombre de places sur le dispositif du ricochet permettrait aux jeunes accueillis sur le collectif et qui rentrent dans leur 17^{ème} année de voir évoluer leur prise en charge et surtout de sécuriser leur accompagnement après majorité ; le suivi éducatif étant bien plus à distance sur les dispositifs de jeunes majeurs.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	10	42%	13	13
Placement administratif	2	50%	1	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	1
TOTAL	12		14	14

Contrairement à l'année précédente, il y a majoritairement des placements judiciaires (10) et très peu de placements administratifs (2) en 2022. Nous noterons également l'absence des parents dans la majorité des situations ou tout au moins des familles à distance de la situation de leurs enfants respectifs. Le travail de collaboration n'est donc pas évident à mettre en place et les jeunes sont présentes à temps plein au Foyer du fait du peu de possibilité d'être accueillie au sein du domicile familial. Le collectif et le rythme de l'institution pouvant être parfois pesants, nous sollicitons des associations de familles d'accueil pour des séjours le temps d'un weekend voire même une partie des vacances scolaires.

Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N
Métropole Lyon	9	67%
Département Rhône	3	25%
TOTAL	12	

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2	17%
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	3	0%
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	2	0%
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	8%
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	8%
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%
Rhône T1 Beaujolais	1	8%
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	2	0%
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%
TOTAL	12	

Comme le mettent en évidence les tableaux ci-dessus, nous remarquons que la plupart des jeunes accueillis dépendent du territoire métropolitain (9) et seulement 3 du nouveau Rhône. Nous pouvons cependant mettre en évidence que les territoires à proximité du Foyer « Le Relais » c'est-à-dire, Ecully/Limonest/Ste Foy/Tassin et La Mulatière ne sont pas ceux dont les accueils proviennent le plus.

Un travail de réseau plus conséquent pourrait être judicieux à mettre en place pour faciliter les rencontres et temps de travail autour de situations des jeunes.

Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Maternelle - Primaire - Collège	5	33%	4	4
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	8%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	2	17%	1	0
SEGPA Collège	0	0%	1	0
Lycée - Lycée prof	4	33%	5	6
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Déscolarisation	0	8%	3	0
Autres	0	0%	0	0
TOTAL	12		14	10

Sur l'année 2022, $\frac{3}{4}$ des jeunes admises étaient scolarisées en milieu ordinaire à leur arrivée et $\frac{1}{4}$ dans des dispositifs nécessitant une notification MDPH. Nous constatons cependant des absences récurrentes et des difficultés pour les jeunes à se rendre en cours de façon continue. Le phénomène de déscolarisation s'intensifie au fil des années et concerne de plus en plus de jeunes âgées entre 14 et 16 ans pour lesquelles des dispositifs de remobilisation sont quasi inexistantes ou tout au moins méconnus. Un travail de partenariat est donc également à l'étude pour sortir les jeunes d'une errance de plus en plus fréquente.

Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	1	3	2
Nombre de jours	104	107	103
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	0	2	0

Sur l'année 2022, nous avons accueilli 1 jeune en urgence au Foyer « Le Relais » sur une période de 104 jours. Il est cependant important de préciser que cet accueil, qui souvent commence par une mise à l'abri a pour but également d'évaluer la pertinence du maintien d'une jeune au Relais ou, au contraire, son orientation sur un dispositif plus adapté. Il est important de le rappeler car les accueils d'urgence peuvent avoir tendance à se pérenniser alors qu'il ne s'agit pas, au départ, de leur fonction première. Pour rappel, ces accueils sont d'une durée d'un mois avec possibilité de renouvellement pour un mois supplémentaire.

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N
10 - 14 ans	0
14 - 16 ans	8
16 - 18 ans	8
Plus de 18 ans	7
TOTAL	23

Sur les 23 usagers suivis dans l'année, nous remarquons une répartition quasi équitable sur les différentes tranches d'âge. Il est important de préciser le nombre conséquent de jeunes majeurs accueillis sur une place mineure dans le cadre d'une dérogation accordée par la Métropole. Arrivées tardivement, dans leur 17^{ème} année, il est nécessaire de prendre le temps pour construire le projet d'après majorité et de ne pas précipiter les orientations d'autant plus lorsqu'il s'agit de primo placement.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	18	50%	22	23
Placement administratif	4	45%	3	3
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	1	5%	0	0
TOTAL	23		25	26

Sur les 23 mesures, nous constatons qu'il s'agit essentiellement de placements judiciaires confiés (18). Les placements administratifs (4) et directs restent très minoritaires en 2022.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N
Métropole Lyon	17	74%
Département Rhône	5	22%
Autres départements	1	4%
TOTAL	23	

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	3	13%
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	1	4%
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	2	9%
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	1	4%
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	3	13%
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	4%
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	1	4%
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	1	4%
Territoire MDM St Fons Vénissieux	3	13%
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%
Rhône T1 Beaujolais	2	9%
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	1	4%
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	1	4%
Territoire hors Métropole et Rhône	1	4%
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	1	4%
STEMO Lyon NORD : Croix rousse – Vaise - Villefranche	1	4%
TOTAL	23	

Comme en 2020, les origines géographiques des familles sont en grande majorité rattachées à la Métropole de Lyon. Si les Maisons de la Métropole (MDM) de l'Est restent nos principaux partenaires, nous continuons à accueillir, de manière régulière, des jeunes dont les familles résident sur le nouveau Rhône.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Maternelle - Primaire - Collège	3	13%	11	8
Lycée - Lycée prof	8	35%	7	11
Déscolarisation	8	35%	4	6
Autres	4	17%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
TOTAL	23		25	26

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- *Scolarité ou formation*

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N
Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un AVS	0	0%
Nombre d'utilisateurs suivis en commissions éducatives	4	17%
Nombre d'utilisateurs exclus au moins une fois dans l'année	6	26%
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	35	
Nombre d'utilisateurs concernés par des absences ou retards scolaires répétés	18	78%

Les adolescentes accueillies au Foyer Le Relais sont en grande majorité scolarisées dans des établissements dits ordinaires soit des collèges, lycées, lycées professionnels...

Nous constatons cependant un phénomène de déscolarisation de plus en plus fréquent et touchant des jeunes qui n'ont parfois pas encore 16 ans. Les dispositifs existants sont encore trop peu nombreux ou méconnus par les professionnels qui apparaissent bien démunis face à une telle situation. L'impossibilité de remobiliser des jeunes sur plusieurs semaines voire plusieurs mois entraînent une forme d'inertie chez ces dernières et un décalage avec les autres que ce soit au niveau du rythme journalier mais également au niveau des échanges.

- *Conduites à risque*

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année	3	13%
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque	2	9%
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives	5	22%
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution	3	13%
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	13	57%
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	3	13%
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	5	22%
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes	14	61%

Ce tableau met en évidence le nombre conséquent d'usagers de plus en plus concernés par une sexualisation précoce et/ou suspicion de prostitution.

Une réflexion autour de l'évolution de nos dispositifs et de l'adaptation de l'offre est actuellement en cours à la Direction de la Protection de l'Enfance (DPE) de manière à faire évoluer notre prise en charge et notre accompagnement au quotidien. Nous n'en sommes encore qu'à l'ébauche mais la prise en considération de ce fléau permet déjà de confronter des points de vue entre professionnels issus de structures différentes de la protection de l'enfance sans occulter le domaine du soin.

Une formation de sensibilisation à la prostitution des mineurs via l'association Amicale Du Nid (ADN) a débuté et devrait être dispensée à l'ensemble des salariés intervenant au Relais.

A cela s'ajoute un nombre d'usagers important concernés par des fugues récurrentes et donc par des mises en danger. La prise de conscience de leur vulnérabilité est compliquée à entendre pour les jeunes accueillies alors même que les agressions physiques et/ou sexuelles sont de plus en plus fréquentes entraînant dépôts de plainte, signalement au procureur de la République... Il y a encore tout un travail de prévention à mettre en place et une prise de conscience de ce qu'est leur corps pour bon nombre de jeunes.

Nous noterons l'accueil de plusieurs jeunes sur le dernier trimestre 2022 avec des troubles du comportement important et ayant besoin d'un suivi psychiatrique important. La maladie mentale est de plus en plus présente au sein de notre institution nécessitant des va-et-vient récurrents au Vinatier. Le milieu de la pédopsychiatrie étant saturé, il est encore trop rare que des hospitalisations sur plusieurs jours soient possibles. Ainsi, l'accompagnement et la prise en charge des jeunes au quotidien demande une réadaptation importante et une vigilance accrue afin d'éviter les passages à l'acte auto et hétéro agressifs. Notre dispositif, tel qu'il existe actuellement n'est pas suffisamment contenant et sécurisant pour accueillir sur la durée des jeunes dont les besoins s'apparentent principalement à du soin et non à de l'éducatif.

Droits de visite et d'hébergement

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	2	8,5%
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	4	17%
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	15	66%
Séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	2	8,5%
TOTAL	23	

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N
Nombre d'usagers concernés	5
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0

Plus de la moitié des usagers accueillis sur l'année 2022 n'ont pas de droits d'hébergement familiaux, y compris durant les vacances scolaires. Leur taux de présence au Foyer est donc conséquent et le collectif peut parfois être pesant.

Un travail de collaboration plus conséquent auprès des familles et des rencontres plus fréquentes avec celles-ci pourraient permettre de faire évoluer la situation de ces adolescentes, proches de la majorité, et qui ont la possibilité de se protéger d'un danger éventuel au domicile familial.

Des accueils en famille d'accueil relais sur les temps de weekend et une partie des vacances scolaires ont été importants au cours de l'année 2022.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	4	18%
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	4	18%
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	180	
<i>Dont généralistes</i>	50	
<i>Dont spécialistes</i>	45	
<i>Dont psychologues</i>	85	
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	5	22%

A la lecture du tableau, les besoins médicaux des jeunes accueillies restent conséquents. Nous noterons qu'à leur arrivée, l'équipe veille à ce que les suivis en cours des jeunes soient poursuivis. Le cas échéant, un médecin traitant est proposé aux usagers et un bilan complet peut être effectué si nécessaire.

Les accompagnements vers des professionnels de soins spécialisés (dentiste, stomatologue, kinésithérapeute, ophtalmologue...) sont importants et s'étalent sur plusieurs mois du fait de la multiplicité des rendez-vous.

L'absence de psychologue au Relais sur le dernier trimestre 2022 a entraîné, de fait, une diminution du nombre de jeunes suivis. Nous noterons que les listes d'attente pour obtenir un suivi en CMP sont toujours conséquentes et, qu'en l'absence de soins, les situations de jeunes se dégradent. Afin d'enrayer cela, nous avons sollicité dernièrement l'équipe mobile du dispositif « Résilude » en lien avec le Vinatier dont nous attendons les retours en vue d'un éventuel travail partenarial.

- **Prises En Charge Partagées**

	Année N
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	1

Nous avons accueilli une seule jeune dans le cadre d'une prise en charge partagée sur le dernier trimestre 2022. Cette jeune qui nécessite des soins importants et un suivi psychiatrique régulier est accueillie en Hôpital de Jour une journée et demi par semaine mais ne peut poursuivre une scolarité en milieu ordinaire au vu de son état de mal être. Les passages à l'acte, les angoisses récurrentes, les auto agressions et les tentatives de suicide survenus au Relais ont mis à mal les autres jeunes et les membres de l'équipe éducative soucieux du moindre passage à l'acte et des répercussions que celui-ci pourra avoir. Au vu de la problématique de cette jeune, un renfort éducatif nous a été accordé la nuit, moment où les angoisses sont les plus fortes et la couverture éducative plus restreinte.

- ***Accueils relais et séjours de vacances (pour l'accueil familial)***

Comme énoncé précédemment, nous pouvons faire appel à des structures de notre association (Foyer d'adolescentes St Michel situé à Lyon 5ème, Groupe adolescents de la Maison d'Enfants Notre Dame située à Ste Foy lès Lyon, MECS Marie Dominique...) voire des Familles d'accueil, en particulier lors des passages à l'acte des jeunes. Il s'agit alors d'une mise à distance dans le but de rappeler le cadre et de signifier l'interdit auprès de celles-ci.

Ces séjours restent globalement acceptés par les jeunes qui peuvent reconnaître leur part de responsabilité dans ces actions inadaptées. Lorsque celles-ci ont lieu durant les vacances scolaires, il est plus évident de faire appel à des Familles d'Accueil externes à ACOLEA (ex :Aven, Vacances au grand air, Vacances pour tous...) Ces accueils sont souvent plus conséquents et fonction de la gravité de l'acte posé. Ils peuvent être l'occasion de repenser le projet de la jeune accueillie au Relais et entraîner, parfois, une orientation sur un autre dispositif qui apparaît plus adapté. A chaque fois, nous sommes vigilants à préparer la sortie des jeunes et de recueillir leur adhésion de manière à éviter les sorties dites « sèches » et les ruptures de parcours.

Evaluation annuelle des projets personnalisés

Evaluation annuelle des projets personnalisés	Année N
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	2
Quelques critères minoritaires satisfaits	4
Critères globalement satisfaits	2
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	0
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0
TOTAL	8

Un échéancier comprenant les périodes de présentation des projets personnalisés/plans d'actions partagées est soumis à l'équipe éducative à l'arrivée d'une nouvelle jeune de manière à ce que les professionnels puissent construire le document avec les usagers et la famille de ces dernières lorsque celles-ci se rendent disponibles.

Un rendez-vous de présentation en présence du jeune, de l'éducatrice référente, d'une personne du service gardien et d'un membre de la famille est ensuite organisé. Les échéances de présentation sont globalement tenues mais il n'est pas toujours évident de proposer un bilan en fonction des organisations respectives de chacun.

3.3 Usagers sortis

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	14	17	14

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N
Moins de 3 mois	3
4 à 12 mois	6
1 à 3 ans	5
Plus de 3 ans	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0,91

Sur l'année 2022, le nombre de jeunes qui ont quitté le Foyer « Le Relais » s'élève à 14. Nous remarquons que la durée moyenne d'accompagnement avoisine désormais les « 1 an » contre 6 mois, l'année précédente. Ceci s'explique par l'arrivée des jeunes de plus en plus tard et pour qui, il faut déjà penser au départ, dès l'arrivée, car celles-ci sont proches de la majorité ou des retours en famille anticipées car les jeunes n'adhèrent plus au placement et rendent de fait, l'accompagnement très compliqué.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	6	43%
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	8	50%
TOTAL	13	

Nous remarquons sur les 14 jeunes sorties, un nombre équivalent d'orientations sur un autre établissement ou dispositif et des fins de mesure avec restitution ou maintien en famille. Ces fins de mesure n'ont pas toujours été suivies d'un accompagnement éducatif externalisé à domicile alors qu'il serait plutôt judicieux de le systématiser pour aider les jeunes à réintégrer la sphère familiale avec un tiers.

Ce projet est à l'étude au niveau associatif, en particulier suite aux nouveaux découpages territoriaux qui comprennent chacun des Services d'Accompagnements Educatifs Externalisés (SAEE).

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N
Chez les parents sans SAAE	5	36%
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	4	21%
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	4	39%
Autre	1	7%
TOTAL	14	

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N
SEGPA Collège	0	0%
Lycée - Lycée prof	7	78%
Université	2	22%
Déscolarisation	5	0%
Autres	0	0%
TOTAL	9	

Le dernier tableau vient confirmer le nombre de plus en plus conséquent de jeunes déscolarisées puisqu'il représente 1/3 des effectifs à la sortie du Foyer. A cela se rajoute les jeunes déscolarisées et encore présentes au Relais. Force est alors de constater qu'il y a tout un travail à effectuer pour remobiliser les jeunes au quotidien, en interne, mais aussi et surtout en renforçant notre partenariat avec des structures spécialisées dans la lutte contre le décrochage scolaire. Le fait de se déplacer avec certaines jeunes aux journées portes ouvertes de dispositifs tels que le CEPAJ, le restaurant d'application La Vidaude, Le Château de la Barge... constitue l'une des premières démarches évidentes à mettre en place.

4. Locaux et moyens matériels

L'année 2022 a été marquée par 2 grosses pannes. D'une part la chaudière qu'il a fallu renouveler en urgence et d'autre part le lave-linge du bâtiment collectif. Les délais de livraison ont été conséquents et il a fallu utiliser des radiateurs électriques durant plus d'un mois, les jeunes pouvant bénéficier de la salle de bain du Ricochet. Pour le linge, le prêt d'un appareil par le fournisseur a pu régler le problème dans des délais raisonnables.

Les sols de 5 chambres ont pu être changés ainsi que l'installation de led et l'achat d'un canapé au Ricochet dans le cadre des investissements.

Les espaces verts sont entretenus par un prestataire extérieur.

Les bâtiments sont entretenus et même si les espaces paraissent contenant, la gestion d'un groupe de 10 jeunes reste complexe.

4. Perspectives 2023

L'année a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle direction en avril, le foyer étant désormais rattaché au territoire sud/est dirigé par Gilles Guignard.

De nombreuses démissions ont eu au cours de l'année. La secrétaire a démissionné ce qui a provoqué du retard dans le travail administratif. La psychologue s'est vue offrir du temps supplémentaire au CPM dans lequel elle travaillait et a, elle aussi quitté ses fonctions.

Nous avons vécu beaucoup de démissions au sein de l'équipe éducative ce qui ne facilite pas l'accompagnements de jeunes en difficulté qui ont besoins de liens et de réassurance.

Tous ces mouvements de l'équipe éducative n'ont pas permis de faire évoluer le fonctionnement conformément au calendrier défini. Le foyer s'est cependant réorganisé pour accompagner les jeunes en fonction de leur âge et désormais elles sont réparties sur les 2 étages à partir ce critère, pour ensuite s'installer au Ricochet. Les protocoles et procédures sont en cours d'écriture en commençant par la gestion des traitements médicamenteux prescrits aux jeunes présentant des troubles importants.

Le nouveau projet d'établissement, en cours d'actualisation, sera finalisé au cours du premier trimestre 2023.

Le Relais s'est vu attribué officiellement une place d'accueil d'urgence, lors du renouvellement d'autorisation de fonctionner.

Comme évoqué lors de la procédure de renouvellement d'autorisation, nous réfléchissons à :

- Mettre en place de la mixité au sein de cet établissement

- Accompagner des usagers à partir d'appartements à proximité de la structure.

Nous faisons le constat que le collectif ne convient pas à beaucoup de nos jeunes et malgré le petit effectif, certaines jeunes filles ne s'y retrouvent pas.

Suite à des crises et des passages à l'acte, nous avons dû construire avec l'ASE un accompagnement de type SAEE, pour 2 d'entre elles à partir du domicile afin de poursuivre leur accompagnement afin aussi de ne pas nuire au reste du groupe. Expérience que nous souhaitons poursuivre en 2023